



NÉGOCIATIONS CCN51

LA CFDT OBTIENT ENFIN DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE !

Malgré un contexte politique peu propice aux engagements, et en dépit de marges financières réduites, la CFDT Santé Sociaux a enfin obtenu des augmentations de salaire dans la CCN51.

L'accord signé par la CFDT comporte une augmentation générale de salaire, ainsi qu'une revalorisation de certaines catégories professionnelles :

- ✓ **La valeur du point est enfin débloquée** après 7 années de gel :
+ 0,5% au 1^{er} juillet 2017 et + 0,5% au 1^{er} juillet 2018 ;
- ✓ Le coefficient des aides-soignants.es et des auxiliaires de puériculture passera **en 3 ans** du 351 au 376 soit **une augmentation de 110 € bruts par mois** ;
- ✓ Le coefficient des auxiliaires de vie sociale passera **en 3 ans** du 339 au 351 soit **une augmentation de 52 € bruts par mois** ;
- ✓ Les responsables infirmiers et rééducateurs obtiennent le statut cadre et bénéficieront à terme de la prime de technicité. Les cadres paramédicaux seront réévalués pour maintenir leurs salaires au-dessus des responsables infirmiers et rééducateurs ;
- ✓ De nouveaux métiers sont introduits, et enfin reconnus.

CCN 51

MARS 2017

La CFDT se félicite pour les professionnels qui vont bénéficier de ces avancées, plus de 30 000 aide-soignants.es et auxiliaires de puéricultures. Elle va aussi œuvrer pour la reconnaissance de l'évolution des infirmiers.ères.

La CFDT Santé Sociaux revendique que les enveloppes servent à des mesures salariales visibles pour les salariés. Pour la Fédération CFDT Santé Sociaux, les professionnels du secteur sont une richesse, ils ont droit à une vraie reconnaissance pour leur engagement. **#JeSuisUneRichesse**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
ET/OU D'ADHÉSION :**

M., Mme,

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Profession :

Entreprise ou établissement :

**CONTACT DU SYNDICAT CFDT DE VOTRE
ÉTABLISSEMENT :**



CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR